

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 693

AMENDEMENT

présenté par

M. Gonzalez, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chaumeil, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Dellong Meng, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, M. Jordan, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tomatis, M. Tonussi, M. Tribuiani, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À la seizième ligne de la quatrième colonne de l’alinéa 71, substituer au nombre :

« 26 »

le nombre :

« 39 ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi la même seizième ligne de la dernière colonne du même alinéa 71 :

« +13 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à porter la cible de systèmes successeurs du LRU à l'horizon 2035 de 26 à 39.

Cette évolution répond à un écart significatif entre le format actuel et les besoins opérationnels identifiés par l'armée de Terre. Alors que la cible officielle est fixée à 26 systèmes, les besoins réels sont estimés entre 70 et 80 afin d'assurer l'équipement cohérent de deux divisions et de l'artillerie de corps d'armée.

Dans un contexte de retour des conflits de haute intensité, l'artillerie longue portée constitue une capacité déterminante, comme l'illustrent les engagements récents. Le renforcement de ce segment apparaît dès lors indispensable pour restaurer une masse critique crédible, améliorer la profondeur de frappe et garantir l'autonomie d'appréciation et d'action des forces françaises.

Le relèvement proposé constitue une première étape réaliste vers un format plus conforme aux exigences opérationnelles, tout en demeurant soutenable sur le plan budgétaire, grâce aux économies proposées par le groupe Rassemblement National.